



# OFFICE FOR CIVIL RIGHTS

## Office for Civil Rights

U.S. Department of Health  
and Human Services

200 Independence Avenue, SW.  
H.H.H. Building, Room 509-F

Washington, D.C. 20201

### TÉLÉPHONE

1-800-368-1019

### E-MAIL

ocrmail@hhs.gov

### TDD

1-800-537-7697

[www.hhs.gov/ocr](http://www.hhs.gov/ocr)

# CONNAÎTRE LES DROITS QUI NOUS PROTÈGENT CONTRE LA DISCRIMINATION BASÉE SUR LA RACE, LA COULEUR DE PEAU OU L'ORIGINE NATIONALE

## Qu'est-ce que le Titre VI ?

Le titre VI de la loi sur les droits civils de 1964 (Titre VI) est une loi fédérale qui protège les personnes contre la discrimination basée sur leur race, couleur de peau ou origine nationale dans les programmes et activités qui bénéficient d'une aide financière fédérale. Par exemple, si vous pouvez bénéficier de Medicaid ou d'autres services de santé ou sociaux fournis par des agences ou organisations qui reçoivent des fonds du gouvernement fédéral, ces entités ne peuvent pas vous refuser l'accès à leurs programmes ou activités en raison de votre race, couleur de peau ou origine nationale.

L'Office for Civil Rights (OCR) du ministère de la Santé et des services sociaux (HHS) des États-Unis veille à ce que les entités qui reçoivent une aide financière fédérale respectent le Titre VI et les autres lois relatives aux droits civils.

## Liste non exhaustive des établissements ou programmes qui peuvent recevoir une aide fédérale et être couverts par le Titre VI :

- Hôpitaux et cliniques de santé
- Agences Medicaid et Medicare
- Centres de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie
- Établissements de soins de longue durée
- Programmes d'aide publique
- Maisons de repos
- Agences d'adoption
- Crèches, centres de santé mentale et centres pour personnes âgées

## Formes de discrimination illégale

Le bénéficiaire d'une aide financière fédérale ne peut pas, en se basant sur la race, la couleur de peau ou l'origine nationale :

- Refuser des services, des aides financières ou d'autres prestations fournies dans le cadre de programmes de santé ou de services sociaux.
- Fournir un service, une aide financière ou une autre prestation différents, ou les fournir d'une manière différente de ceux fournis aux autres bénéficiaires du programme.
- Séparer ou traiter de manière distincte les bénéficiaires concernant tout enjeu lié à la réception d'un service, d'une aide financière ou d'une autre prestation.
- Omettre de prendre des mesures raisonnables pour assurer l'accès significatif des personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais (LEP) aux programmes ou activités du bénéficiaire.

## Comment déposer une plainte pour discrimination auprès de l'Office for Civil Rights (OCR)

Si vous pensez que vous ou quelqu'un d'autre avez été victime de discrimination en raison de votre race, couleur de peau ou origine nationale de la part d'une entité recevant une aide financière du HHS, vous ou votre représentant légal pouvez déposer une plainte auprès de l'OCR. Les plaintes doivent être déposées dans un délai de 180 jours à compter de la date de la discrimination alléguée.

Vous pouvez envoyer une plainte par écrit ou remplir et renvoyer à l'OCR le formulaire de plainte disponible sur notre page Internet à l'adresse [www.hhs.gov/ocr](http://www.hhs.gov/ocr). Le formulaire de plainte est également disponible sur notre page Internet dans d'autres langues à la rubrique Informations sur les droits civils dans d'autres langues.

Les informations suivantes doivent être incluses :

- Vos nom, adresse et numéro de téléphone.
- Vous devez apposer votre signature nominative sur tout document écrit. Si vous déposez une plainte au nom de quelqu'un d'autre, par exemple, un conjoint, ami, client, etc., indiquez vos nom, adresse et numéro de téléphone, en précisant votre lien avec cette personne.
- Nom et adresse de l'établissement ou de l'organisme qui, selon vous, a fait preuve de discrimination.
- Quand, comment et pourquoi vous pensez qu'il y a eu discrimination.
- Toute autre information pertinente.

Si vous envoyez la plainte par courrier, adressez-la à l'attention du directeur régional du bureau régional de l'OCR concerné. L'OCR compte dix bureaux régionaux, chacun couvrant des États spécifiques. Les plaintes peuvent également être envoyées par courrier au siège de l'OCR à l'adresse suivante :

**Office for Civil Rights**  
**U.S. Department of Health and Human Services 200**  
**Independence Avenue, SW.**  
**H.H.H. Building, Room 509-F**  
**Washington, D.C. 20201**

**Pour en savoir plus :**

**Consultez notre site Internet [www.hhs.gov/ocr](http://www.hhs.gov/ocr)**  
**Appelez-nous au numéro gratuit 1-800-368-1019**  
**Envoyez-nous un e-mail : [ocrmail@hhs.gov](mailto:ocrmail@hhs.gov)**  
**TDD : 1-800-537-7697**

Des services d'assistance linguistique pour les enjeux liés à l'OCR sont disponibles et fournis gratuitement. Les services de l'OCR sont accessibles aux personnes handicapées.

**[www.hhs.gov/ocr](http://www.hhs.gov/ocr)**